

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 novembre 2019	N° 2019-714

Convocation du 22 novembre 2019

Aujourd'hui vendredi 29 novembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Serge TOURNERIE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Vincent FELTESSE
Mme Anne BREZILLON à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Louis DAVID à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Bernard JUNCA à M. Christophe DUPRAT
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Benoît RAUTUREAU
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h30
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Brigitte COLLET à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h00
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Eric AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h45
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES jusqu'à 11h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 12h00
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h20
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 12h20
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 10h45
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h00
M. Jean TOUZEAU à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO de 11h00 à 12h00
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 novembre 2019	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2019-714

Mérignac-Bordeaux - Contrat de co-développement (CODEV) - Création d'un itinéraire cyclable - Aménagement des avenues de Verdun, de Mérignac et d'Arès - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2018-247 du Conseil de Bordeaux Métropole, les élus ont autorisé la signature des contrats de co-développement 2018-2020.

Depuis, l'avancement du projet de création d'un itinéraire cyclable, avenues de Verdun, de Mérignac et d'Arès à Mérignac et Bordeaux, permet de proposer la validation du jalon « confirmation de décision de faire » (cf fiche jointe).

Le projet consiste à :

- proposer un itinéraire cyclable par la mise en place de bandes cyclables, sur un linéaire de 800 m environ, entre la place Mondésir et le carrefour Maginot/Musset,
- créer un couloir bus en entrée de la place Mondésir sur l'avenue d'Arès (sens Mérignac-Bordeaux) aménagement permettant à la fois de sécuriser les vélos et d'améliorer la vitesse commerciale des transports en commun (lianes 1), et réaliser deux plateaux ralentisseurs sur l'avenue de Verdun afin de réduire la vitesse des véhicules motorisés et sécuriser notamment la traversée des piétons et scolaires vers le parc et le collège de Bourran.

Ce projet respecte l'épure financière du contrat de co-développement, et a fait l'objet d'un accord des deux communes.

Projet	Jalon	Estimation	Imputation budgétaire	N° fiche action
Mérignac– Aménagement des avenues de Verdun, Mérignac et d'Arès	Confirmation de décision de faire	350 000 €	23 23 151 844	N° 1 (C04 281 0152)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis,

adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2,

VU la délibération n°2018-247 du Conseil de Bordeaux métropole du 27 avril 2018,

VU les états et la fiche projet,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE ce projet fait l'objet d'avancements programmés des études,

DECIDE

Article unique :

la validation du jalon « confirmation de décision de faire » pour le projet de création d'un itinéraire cyclable, avenues de Verdun, de Mérignac et d'Arès à Mérignac et Bordeaux, et de l'estimation financière correspondante.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur JAY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 novembre 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 DÉCEMBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PUJOL</p>
---	---

CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT 2018 - 2020

MERIGNAC

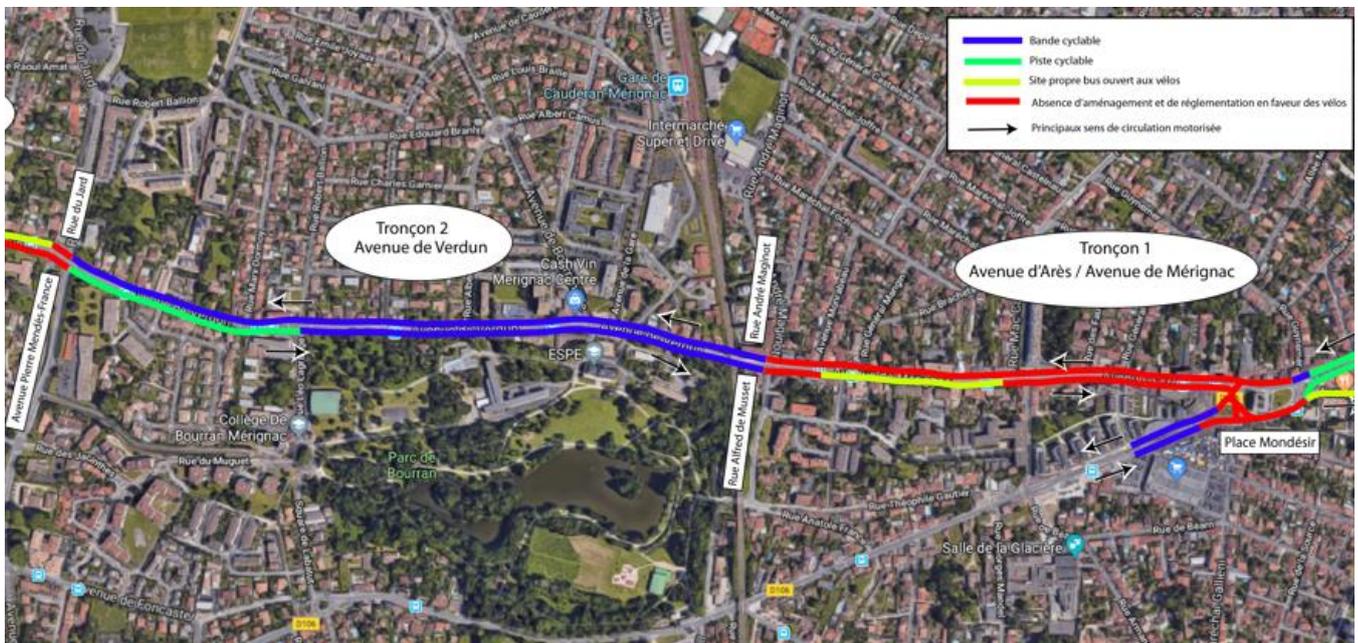
Fiche action : 1 (C04 281 0152)

Réseau de catégorie : 2

**Mérignac/ Bordeaux - création d'un itinéraire cyclable
Aménagement des avenues de Verdun, de Mérignac et d'Arès**

CDF : 29 NOVEMBRE 2019

LOCALISATION DU PROJET :



ELEMENTS DE PROGRAMME :

Mise en place de bandes cyclables (section avenues d'Arès et de Mérignac)

Création d'un couloir bus (entrée place Mondésir)

Création de deux plateaux ralentisseurs (section avenue de Verdun)

CHEF DE PROJET

Maxime Cazaux

ESTIMATION DE L'OPERATION

350 000 € TTC

IMPUTATION BUDGETAIRE

Opération : 05P0580002- Aménagement vélo CODEV

Dossier GDMO : 2017-01261 ligne de dossier : 01261-02-07-01

Tache : 01261-02-07-01-03 : TRAVAUX

DESCRIPTION DU PROJET

Création d'un itinéraire cyclable : le projet consiste prioritairement en la création de bandes cyclables entre la place Mondésir et le carrefour Maginot/Musset, sur un linéaire d'environ 800 m. En effet, il n'existe aujourd'hui aucun aménagement pour les vélos sur une portion pourtant intégrée au Réseau Vélo Express (ReVE) n°4 de Bordeaux Métropole. L'enjeu de cet aménagement est à la fois de travailler sur une emprise réduite et sans acquisitions foncières, avec un budget limité, mais également d'intégrer un espace pour les cyclistes sur une chaussée réduite en largeur et recevant le trafic important de la LIANES 1.

Création d'un couloir bus et de deux plateaux ralentisseurs : Ce couloir bus est réalisé en entrée de la place Mondésir, sur l'avenue d'Arès (sens Mérignac-Bordeaux), sur le tronçon où la largeur le permet. Il permet à la fois d'améliorer la vitesse commerciale de la LIANES 1 et de sécuriser les cyclistes. Sur l'avenue de Verdun, à proximité du parc de Bourran, deux plateaux ralentisseurs sont créés. Ils permettent pour l'un de sécuriser le passage piéton, notamment des scolaires, vers une nouvelle entrée du parc et du collège de Bourran (carrefour Verdun-Wilson), et pour l'autre de sécuriser la sortie d'une résidence (carrefour Verdun-Bourdelle), Ces 2 plateaux permettront également de ralentir la vitesse des véhicules légers sur cet axe intercommunal (catégorie 2).

VUE EN PLAN GENERALE

